

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :****En exercice : 19****Présents : 15****Votants : 18****OBJET :****Rapport annuel 2021  
du service public de  
l'assainissement non  
collectif****N°49/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/09/2022

**Présents :** Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine.**Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :** Monsieur FRANCESCHI Alain à Monsieur VINCENT Alain, Madame VIVES Marie-Christine à Monsieur JOLY Philippe, Madame ADROVER Isabelle à Madame FOUASSE Bénédicte.**Absent(s) :** Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques**Secrétaire de séance :** Madame VIAENE Nathalie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel pour l'année 2021 établi par le service public de l'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte de ce rapport comprenant un rapport technique et financier.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
N. GERARDIN



Certifié exécutoire  
compte tenu :

- de la transmission en préfecture, le : **29 SEP. 2022**

- de la publication, le **29 SEP. 2022**







VALLÉE DU GAPEAU

---

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

*PRIX ET QUALITÉ DES SERVICES*

---

RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GAPEAU

EXERCICE 2021

---

Application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du décret  
n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des  
services publics de l'eau potable et de l'assainissement

---

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE  
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
EXERCICE 2021**

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2021.

### **I / CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE :**

Selon le dernier recensement, la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau compte 32 564 habitants répartis entre les 5 communes membres (Solliès-Pont, La Farlède, Solliès-Toucas, Solliès-Ville et Belgentier).

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau assure depuis le 2 août 2005 le Service Public de l'Assainissement Non Collectif.

En 2007, la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau a passé un contrat de prestation de service avec la Société Eaux de Provence pour la réalisation de l'instruction du volet assainissement des permis de construire dans les secteurs soumis à l'assainissement non collectif ainsi que pour le contrôle de bonne exécution des travaux neufs ou de réhabilitation, pour le diagnostic de l'existant, et pour le contrôle périodique selon le règlement de service adopté le 30 juin 2008. Depuis le 23 mai 2011, la société Véolia réalise cette prestation dans le cadre de plusieurs marchés successifs. Le dernier en date a été attribué pour 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Pour tenir compte des dernières évolutions réglementaires, un nouveau règlement de service a été adopté le 28 février 2017 et le montant des redevances a été modifié le 18 décembre 2017.

### **II / INDICATEURS TECHNIQUES :**

#### *II – 1. Territoire desservi :*

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif concerne tous les secteurs ne disposant pas d'un réseau de collecte des eaux usées du secteur communautaire sur les communes de Solliès-Pont, La Farlède, Solliès-Toucas, Solliès-Ville et Belgentier.

#### *II – 2. Nombre d'habitants desservis :*

Le parc d'installations concernées est estimé à 1 730 environ ; cette estimation sera affinée au cours de la réalisation du diagnostic de l'existant.

Commune	Parc d'installations existantes estimé
Belgentier	309
Solliès-Toucas	258
Solliès-Pont	489
Solliès-Ville	268
La Farlède	406
TOTAL	1730

Ce décompte correspond à environ 4 400 habitants.

**II – 3. Diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes :**

Les visites réalisées par les agents de la société Véolia comprennent une vérification du bon état des ouvrages, une vérification de leur bon entretien, et notamment des vidanges périodiques, et détermine la conformité des installations par rapport à la réglementation.

Cette fréquence de passage est de 10 ans.

Ce deuxième contrôle est l'occasion de mettre à jour le fichier des usagers.

Commune	Nombre d'installations diagnostiquées depuis 2009	Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations non conformes		Taux de conformité
			Ne présentant pas de risque avéré de pollution	Présentant un risque avéré de pollution	
Belgentier	321	148	169	4	46 %
Solliès-Toucas	253	105	146	2	42 %
Solliès-Pont	442	206	232	4	47 %
Solliès-Ville	255	137	115	3	54 %
La Farlède	413	220	193	0	53 %
TOTAL C.C.V.G.	1684	816	855	13	48 %

**Calcul de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :**

La commune de Solliès-Pont n'ayant pas encore approuvé son zonage d'assainissement par délibération, la valeur de cet indice est de 80/100.

**II – 4. Contrôle des installations neuves ou réhabilitées :**

Dans le cadre de sa mission, la société Véolia réalise d'une part le contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées (instruction du volet assainissement des permis de construire) et d'autre part, le contrôle de bonne exécution des travaux.

Commune	Instruction permis	Contrôle bonne exécution
Belgentier	10	8
Solliès-Toucas	5	5
Solliès-Pont	17	13
Solliès-Ville	9	4
La Farlède	6	3

En 2021, 47 dossiers au total ont été instruits et 33 contrôles de bonne exécution des travaux ont été effectués.

## IV – 1. Modalités d'exploitation :

Le diagnostic de l'existant est rémunéré au forfait ; l'instruction des volets assainissement des permis de construire et le contrôle de bonne réalisation sont rémunérés à l'unité.

Le reste de la gestion de ce service (relation et facturation aux usagers, suivi du contrat, ...) est réalisé par le personnel communautaire.

## IV – 2. Coût du service :

Dépenses	Montant €
Contrôles (bonne exécution et bon fonctionnement)	30 567,50
Cart@DS Maintenance logiciel	0
Nouvelle cartographie, formation	0
Reversement au Budget Principal C.C.V.G.	5 275,00
Titres annulés ou admis en non valeurs	0
<b>TOTAL</b>	<b>35 842,50</b>
pm : Instruction du volet assainissement de permis de construire (assumés par le budget principal)	5 536,30

Recettes	Montant €
Titres émis aux usagers	33 398,90
<b>TOTAL</b>	<b>33 398,90</b>
Report résultat n-1	6 104,89

## IV – 3. Remarque générale :

En 2019, le SPANC a commencé à contrôler les installations diagnostiquées en 2009 à la mise en place du service ; ces contrôles ont été poursuivis en 2020 et 2021.

Présenté lors de la séance du Conseil Communautaire du 30 juin 2022.

Docteur André GARRON  
Président CCVG  
Maire de Solliès-Pont



**AR Prefecture**

083-248300A10-20220519-22\_05\_19\_9\_RAPP-AU  
Reçu le 31/05/2022  
Publié le 31/05/2022

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

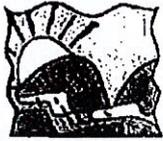
Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

Benser  
Levraut

ID : 083-218301323-20220928-49\_2022-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



VALLÉE DU GAPEAU

---

**SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

---

**PRIX ET QUALITÉ DES SERVICES**

---

**RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GAPEAU**

**EXERCICE 2021**

---

**Application de l'article L 2224-17-1 du CGCT**

---

---

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE  
ELIMINATION DES DÉCHETS  
EXERCICE 2021**

---

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2021, en application du décret n° 2015-1825 du 30 décembre 2015.

### **I / CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE :**

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau compte 32 564 habitants répartis entre les 5 communes membres (Solliès-Pont, La Farlède, Solliès-Toucas, Solliès-Ville et Belgentier).

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 la collecte et le traitement des déchets des ménages.

La collecte des bacs roulants est réalisée en régie communautaire ; celle ordures ménagères résiduelles en colonnes de grande capacité est réalisée par la Société DUNEX et celle des colonnes à matériaux recyclables est effectuées par un prestataire du SITTOMAT. Une collecte spécifique des centres-villes est réalisée le dimanche matin par Véolia.

Le traitement des déchets fait l'objet d'une adhésion de la CCVG au SITTOMAT.

### **II / INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS À LA COLLECTE :**

#### *II - 1. Territoire desservi :*

La collecte des déchets ménagers et assimilés est réalisée en régie par la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau sur le secteur communautaire : Solliès-Pont, La Farlède, Solliès-Toucas, Solliès-Ville et Belgentier.

#### *II - 2. Nombre d'habitants desservis :*

La totalité des administrés du secteur communautaire bénéficie du service de collecte réalisé dans des conditions qui ne justifient aucune exonération de la TEOM.

Les déchets ménagers des 32 564 habitants sont collectés soit en porte à porte, soit en points de regroupement.

La répartition des zones en porte à porte ou en point de regroupement résulte de l'historique des collectes municipales réalisées jusqu'en 2001. Elle a toutefois été largement adaptée depuis.

On dénombre 2 010 conteneurs de 660 et 770 litres et 39 colonnes de 5 m<sup>3</sup> disposés sur le secteur et qui desservent les usagers de la Vallée du Gapeau.

**II – 3. Fréquence de collecte :**

Depuis 2018, la collecte est réalisée en C6 dans les centres urbains et en C4 dans les écarts ; les quartiers passés en collecte sélective en porte à porte sont collectés en C3 + 1 (La Farlède Nord, La Farlède Sud et une partie de Sollès-Toucas). Une collecte est aussi réalisée le dimanche matin dans certains centres urbains.

Sur les 8 tournées que compte la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, toutes sont effectuées le matin. Le matériel affecté est composé de bennes à ordures ménagères (BOM).

Des tournées particulières, adaptées à la demande et la fréquence des manifestations ou événements (marchés, festivals...) ont lieu.

Les campings du secteur sont collectés, en leur période d'ouverture, au même rythme que les déchets ménagers et intégrés dans les tournées existantes.

**Tonnages 2021 (déchets des ménages) :**

	Tonnage 2021	Nombre habitants
<b>TOTAL C.C.V.G.</b>	<b>12 336 (-0,26%)</b>	
<b>Dont :</b>		<b>32 564</b>
- Service Propreté	11 638	(soit 379 kg/habitant/an, -2%)
- Dimanche (Véolia)	212	
- Colonnes (Dunex)	486	

**II – 4. Déchetteries :**

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau est équipée d'une déchetterie depuis le 21 novembre 2007 dans la ZAC de la Poulasse sur la commune de Sollès-Pont et d'une deuxième depuis le 16 août 2021 dans la ZI Toulon Est à La Farlède ; les administrés peuvent notamment y déposer :

déchets verts,	gravats,
ferrailles,	batteries,
papiers / cartons,	pneumatiques,
verre,	encombrants bols,
matelas,	encombrants mélanges,
flaconnage plastique,	Déchets des Ménages Dangereux (peintures, ...)
bouteilles de gaz	Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	

La gestion de ces sites est confiée à l'entreprise Kroc'can.

tonnages	2020	2021	Variation	La Farlède 2021
			2020-2021	
Verres plats	41	47	+14,63%	<del>18</del>
Ferrailles	356	370	+3,93%	18
Gravats	2 390	2974	+24,44%	171
Cartons	157	196	+24,84%	14
Déchets verts	1 171	1 402	+19,73%	101
Encombrants	2324	2312	-0,52%	119
D3E	242	279	+15,29%	13
DEA	279	429	+53,76%	35

Après une forte diminution des tonnages en 2020 due à la fermeture pendant une partie du confinement, puis à la jauge à la réouverture, ainsi qu'à l'interdiction des professionnels depuis juin 2020, les tonnages sont repartis à la hausse sans pour autant atteindre ceux de 2019 (hormis pour les D3E).

Depuis 2013, les tonnages d'encombrants comprennent uniquement les apports des usagers et ceux des communes.

Depuis le mois de juillet 2012, une partie des déchets verts collectés sur la déchetterie sont traités par l'unité de compostage communautaire, soit environ 82% du tonnage annuel de la déchetterie en 2021.

#### II - 5. Collectes séparatives :

Il existe, sur le secteur communautaire, des collectes spécifiques de matériaux ferreux et déchets verts faisant l'objet d'une valorisation.

Ces collectes ont lieu à domicile et sur rendez-vous, à la demande des administrés.

Les déchets verts sont valorisés sur l'unité de compostage communautaire sise à La Crau. En 2021, 632 tonnes (-26,17%) ont été collectées et valorisées sur cette installation, et 32 tonnes de déchets verts en sacs (-72,65%) ont été collectés et recyclés chez un prestataire de service.

Les matériaux ferreux sont déposés chez un repreneur afin d'en obtenir une revalorisation matière ; 56 tonnes de ferrailles (-33,33 %) ont été collectées à domicile en 2021.

#### II - 6. Encombrants :

Les encombrants sont collectés de manière différenciée de celle des déchets ménagers du fait du matériel spécifique nécessaire (véhicules plateau équipé, ou non, de grue) mais le traitement suit la filière des déchets ménagers.

Ces collectes ont lieu à domicile et sur rendez-vous, à la demande des administrés ; 385 tonnes (-28,70%) ont été collectées en 2021.

Les encombrants peuvent également être déposés, directement par les administrés, sur les déchetteries communautaires à Solliès-Pont dans la ZAC de la Poulasse et à La Farlède dans la ZI Toulon-Est.

#### II - 7. Collecte sélective :

Comme indiqué au II-3, la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau a mis en place le tri sélectif en Porte à Porte sur 3 secteurs en complément de la collecte en Points d'Apport Volontaire existante.

Tonnages récupérés en collecte sélective en 2021

Matériaux	Papier / carton	Plastique	Verre
Nombre de colonnes	90	81	91
Tonnage collecté en PAV	498	126	774
Tonnage collecté en PàP	126	30	
<b>TOTAL TRI SÉLECTIF</b>	<b>624</b>	<b>156</b>	<b>774</b>
<b>VARIATION 2020/2021</b>	<b>+4,70%</b>	<b>+43,11%</b>	<b>+14,67%</b>

#### II -8. Déchets non ménagers pris en charge :

Ces déchets sont essentiellement des cartons collectés auprès des industriels et commerçants.

Le tonnage est délicat à approcher en l'état actuel de mode de collecte car ces déchets sont ramassés conjointement aux déchets ménagers.

La CCVG a mis en place en 2004 une collecte séparative de cartons industriels. Cette opération connaît un succès important ; 256 tonnes (+10,34%) ont été valorisées en 2021.

### III / INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT :

#### III – 1. Localisation des unités de traitement pour les ordures ménagères :

Le traitement concerne les déchets ménagers et assimilés, hors déchets verts et matériaux ferreux, collectés par le service communautaire. Ils sont acheminés vers le quai de rupture communautaire à Solliès-Pont (exploité par Pasini pour le SITTMAT).

↳ le S.I.T.T.O.M.A.T. prend en charge les déchets ménagers et assimilés déposés au quai de rupture de Solliès-Pont par le service communautaire qui les a collectés sur le territoire communautaire. La SITTMAT assure le transport des déchets ménagers et assimilés au Centre de traitement de Lagoubran (Toulon).

#### III – 2. Localisation des unités de traitement pour les collectes spécifiques :

↳ Les déchets verts sont valorisés sur l'unité de compostage communautaire sise à La Crau, et les déchets verts en sacs sont recyclés chez PAPREC à Ollioules.

↳ Les matériaux ferreux sont déposés chez un repreneur afin d'en obtenir une revalorisation matière (France Récupération Recyclage à La Crau).

↳ Les encombrants sont collectés de manière différenciée de celle des déchets ménagers du fait du matériel spécifique nécessaire (véhicules plateau équipé ou non de grue) et le traitement suit la filière des déchets mise en place par le SITTMAT.

↳ le S.I.T.T.O.M.A.T. prend en charge la collecte et le traitement des déchets issus des collectes sélectives ainsi que les déchets qui transitent par les déchetteries communautaires et, depuis novembre 2012, par le quai de déchargement construit sur le centre technique de La Farlède.

#### III – 3. Nature des traitements :

Le traitement réalisé par le S.I.T.T.O.M.A.T. consiste en l'incinération des déchets.

Ce traitement ne concerne pas les déchets verts : ceux-ci font l'objet d'une collecte séparative par les services communautaires et sont valorisés à l'unité de compostage communautaire sise à La Crau, dont la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau est maître d'ouvrage.

Les déchets collectés en collecte sélective font l'objet d'une valorisation de matière (verre, carton, plastique) par le biais des prestataires du S.I.T.T.O.M.A.T.

Les matériaux ferreux collectés font l'objet d'une valorisation matière.

Les déchets qui transitent par les déchetteries communautaires suivent des filières de traitement mises en place par le SITTMAT dans le cadre de ses contrats de valorisation, et, depuis juillet 2012, une partie des déchets verts sont traités à l'unité de compostage communautaire à La Crau.

### IV / INDICATEURS FINANCIERS :

IV - 1. Modalités d'exploitation :

L'exploitation du service est réalisée en régie communautaire pour la collecte des déchets des ménages, des encombrants, des déchets verts et matériaux ferreux.

La collecte des Points d'Apports Volontaires est effectuée, par convention, par un prestataire du SITTOMAT.

La gestion des déchetteries est confiée à l'entreprise Kroc'can.

IV - 2. Coût du service :

Dépenses	Montant €
Collecte des déchets ménagers et assimilés	2 482 590,00
Traitement des déchets ménagers et assimilés (hors compostage de déchets verts)	2 069 830,91
Ensachage de compost	28 352,47
Amortissements	200 102,32
pm : charge pour compostage des déchets verts analytiquement rattachable	314 538,47
<b>TOTAL</b>	<b>5 096 413,64</b>

Recettes	Montant €
Taxe d'Élimination des Ordures Ménagères	5 165 725
Redevance Spéciale (Campings + Aire d'accueil + Prison)	7 055,20
Redevance Spéciale Déchets Industriels Banals	0
Amortissements de subventions reçues	15 000
Autres recettes	150 788,94
<b>TOTAL</b>	<b>5 338 569,14</b>

L'excédent du service s'explique par le fait que l'ouverture de la déchetterie de La Farlède a été retardée au mois d'août alors que son fonctionnement avait été prévu dans le budget 2021 pour 9 mois (sur la base du coût de la déchetterie de Solliès-Pont).

IV - 3. Remarque générale :

La nouvelle déchetterie a ouvert le 16 août 2021 à La Farlède ; elle a été peu fréquentée en 2021.

Le déploiement de conteneurs de grande capacité se poursuit.

Présenté lors de la séance du Conseil Communautaire du 19 mai 2022.

Docteur André GARRON  
Président CCVG  
Maire de Solliès-Pont

